

## Faits marquants 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2023 Fédération Marocaine de l'Assurance

### 1. Introduction

La Fédération est une association qui rassemble les 25 entreprises d'assurances et de réassurance opérant au Maroc. Son rôle principal est d'entreprendre toute action jugée opportune pour ses membres et œuvrer dans l'intérêt du secteur des assurances.

### 2. Election d'un nouveau Comité Directeur de la Fédération

La Fédération a décidé lors de son Assemblée Générale du 19 juin dernier de procéder à l'élection d'un nouveau Comité Directeur composé comme suit :

- Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH : Président
- Monsieur Bachir BADDOU : Vice-Président Délégué
- Monsieur Boubker JAI : Vice-Président
- Monsieur Hicham BELMRAH : Vice-Président
- Monsieur Tawfiq DRHIMEUR : Assesseur
- Madame Meryem CHAMI : Assesseur
- Monsieur Yahia CHRAIBI : Assesseur
- Monsieur Abderrahim DBICH : Assesseur

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a approuvé la nomination de Monsieur Salaheddine AJI au poste de Directeur Général en remplacement de Monsieur Bachir BADDOU.

Avec cette nouvelle organisation, la Fédération ambitionne de poursuivre la moderniser du secteur de l'assurance tout en jouant pleinement son rôle de fédérateur des opérateurs du secteur autour de projets porteurs pour l'assurance, les assureurs et les assurés.

### 3. Evolution de la dénomination de la Fédération et la création d'un nouveau logo

La Fédération a également décidé lors de son Assemblée Générale du 19 juin de créer un nom générique pour lui permettre de communiquer sous l'appellation « **Fédération Marocaine de l'Assurance** ».

Cette dénomination est en phase avec les meilleures pratiques internationales et englobe l'ensemble de la famille de l'assurance, composée des entreprises d'assurances, de réassurance, d'assistance, d'assurance-crédit et de Takaful.

Par ailleurs, la Fédération a approuvé le relifiting du logo, qui accompagne cette nouvelle dénomination.

### 4. Projets Techniques et réglementaires

#### Assurance automobile

#### E-Constat

La Fédération Marocaine de l'Assurance (FMA) a lancé une application E-constat dans toutes les villes marocaines à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022, après une période de test dans les villes de Casablanca et de Salé en tant que sites pilotes. Cette nouvelle application a pour objectif de dématérialiser le constat amiable papier en générant un constat

électronique qui reprend la même présentation et les mêmes informations que celui en format papier.

Cette application, développée sous l'égide de la FMA, est exclusivement installée sur les téléphones mobiles des agents constateurs, permettant ainsi de déclarer facilement et rapidement un accident matériel aux entreprises d'assurances.

## Référentiel National des Véhicules Assurés RNVA

La FMA progresse en partenariat avec l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) dans la finalisation de la mise en place du « Référentiel national des véhicules assurés ». Ce Référentiel constitue un prérequis incontournable pour la dématérialisation des attestations d'assurance automobile.

Ce Référentiel sera opérationnel courant du deuxième semestre 2023 après finalisation de la phase de test en cours avec les entreprises d'assurance et de réassurance.

## Dématérialisation de l'attestation d'assurance automobile

La FMA reste déterminée à déployer le projet de dématérialisation de l'attestation de l'assurance automobile, en partenariat avec l'ACAPS. Ce projet représente un levier important pour le développement de la vente en ligne et pour l'amélioration de l'expérience client.

En attendant les amendements de la loi relatifs à la reconnaissance du Référentiel National des Véhicules Assurés RNVA en matière de présomption d'assurance, la FMA et l'ACAPS ont convenu de mettre en place une solution provisoire basée sur une attestation dotée d'un QR Code sécurisé.

## Recouvrement des primes d'assurance

La FMA a lancé une étude avec l'accompagnement du cabinet HPS pour définir un système de recouvrement des primes d'assurance automobile intégrant une importante composante monétique :

- **Rappel des objectifs :**
  - Fluidifier et faciliter le paiement des primes d'assurance ;
  - Améliorer le recouvrement ;
  - Assurer une remontée directe du cash vers les EAR ;
  - Réduire les créances sur les intermédiaires.
  
- **Rappel des phases du projet :**
  - La première étape consiste en une étude qui permettra de cadrer les besoins des EAR et arrêter la solution adéquate à mettre en œuvre ;
  - La deuxième étape permettra la mise en œuvre de la solution retenue.
  
- **Etat d'avancement de l'étude :**
  - Programmation et organisation des ateliers de travail entre le prestataire et les EAR, la FNACAM et l'ACAPS : De novembre 2022 à janvier 2023 ;
  - Livraison des résultats de l'étude : Juin 2023.

## Nouvelle CID (Convention d'Indemnisation Directe)

- Bilan de la nouvelle CID :
  - L'analyse des résultats des compensations au titre du S1 et S2 2022 a montré une baisse significative des coûts moyens et des seuils des tranches pour les différentes catégories par rapport à 2018 ;
  - Les indicateurs analysés confirment le maintien de la vigilance et de la lutte contre la fraude dans la gestion des sinistres par les EAR.

## Avenant à la CICA (Convention d'Indemnisation Corporelle Automobile)

- Bilan de la CICA après une année d'entrée en vigueur de l'avenant et de la mise en place de la nouvelle plateforme. Deux principales recommandations des EAR :
  - Nécessité de renforcer la communication sur la CICA en vue de vulgariser ce dispositif auprès du grand public :
    - Lancement d'une campagne de communication par la FMA à travers les Réseaux sociaux ;
    - Les EAR gagneraient à communiquer de manière plus dynamique pour faire connaître ce canal d'indemnisation.
  - Déploiement des meilleurs efforts pour encourager l'approche transactionnelle.

## Convention entre la FMA et la NARSA

Signature en septembre 2022 d'une convention entre la NARSA et la FMA pour la mise en place d'un cadre d'échange dématérialisé des données entre la NARSA et les EAR.  
: .

- **Objectifs de la convention :**
  - Permettre aux EAR de récupérer les données sur les véhicules à assurer.
  - Lutter contre la fraude à l'assurance automobile.
- **Etat d'avancement :**
  - Finalisation des tests entre la NARSA et les EAR en passant par l'Agence de Développement du Digital (ADD) : Avril & Mai 2023 ;
  - Mise en production : Juin 2023.

## Lutte contre la fraude

- La Fédération a recruté une ressource dédiée à la fraude à l'assurance conformément à l'engagement pris dans la nouvelle convention CID ;
- Les EAR ont communiqué le reporting du T1, T2, T3 & T4 2022 détaillant les travaux d'investigation sur les dossiers frauduleux « matériel RC Automobile » ;
- Un baromètre marché synthétisant les reporting a été partagé avec les EAR ;
- Communication à chaque EAR des évaluations trimestrielles sur son portefeuille des scénarios de fraude en assurance RC Automobile réalisées par la Fédération à partir de la base de données CRM.

## Régime de couverture des conséquences d'événements catastrophiques

### Gestion de sinistre :

- Définition du schéma relatif au système de gestion des sinistres « EVCAT » ;

- Conception et mise en œuvre de la plateforme ;
- Développement et test de l'interfaçage entre la plateforme et les systèmes d'information des EAR ;
- Organisation pour le secteur d'une demi-journée de présentation de la plateforme de gestion de sinistre EVCAT développée par CAT Assurance et Réassurance ;
- Organisation d'un side-event en marge du Rendez-vous de Casablanca de l'Assurance pour présenter la plateforme de gestion des sinistres à l'ensemble des parties prenantes du régime EVCAT.

### **Solvabilité Basée sur les Risques « SBR »**

- **Pilier 1 :**
  - Un document synthétisant les remarques et observations des EAR sur les spécifications de Calibrage de la Formule Standard a été restitué à l'Autorité le 6 décembre 2022 ;
  - Mise à disposition par l'ACAPS d'un outil pour la réalisation de l'étude d'impact quantitative n°3 (EIQ3) et des back-testing et analyses avec les données 2021 ;
  - Restitution par l'ACAPS des résultats de l'étude d'impact quantitative (EIQ3) et ajustement de certains paramètres de la Formule Standard.
- **Pilier 2 :**
  - Contrôle des EAR par l'ACAPS pour évaluer leur conformité aux exigences du « Pilier 2 », dont le calendrier d'implémentation a été fixé au 31/12/2021: restitution d'une appréciation globale et des principaux constats et conclusions.

### **Implémentation des normes IFRS et de la norme IFRS 17**

- Avancement de l'implémentation des normes IFRS ;
- Lancement d'une mission par l'ACAPS avec le concours d'un cabinet spécialisé pour accompagner l'autorité dans le projet d'implémentation des normes IFRS par les EAR ;
- Prorogation de 24 mois du délai de mise en place des normes IFRS, à la suite du diagnostic de l'état d'avancement de l'implémentation par les EAR, soit au plus tard à l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- Lancement d'une consultation par la FMA pour sélectionner un cabinet de conseils aux fins de faire bénéficier ses membres de prestations de conseil et de formation sur la norme IFRS 17, notamment la mise en place d'un socle commun de la norme IFRS 17 sur le marché marocain avec des propositions d'approches communes.

## **LBC/FT : lutte anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme**

- Réunion du comité permanent LBC-FT en date du 4 juillet pour discuter des points suivants :
  - Cadre législatif, réglementaire et normatif en matière d'identification et de connaissance des bénéficiaires effectifs ;
  - Présentation du registre des bénéficiaires effectifs (OMPIC) ;
  - Présentation de la CNASNU (Secrétariat de la CNASNU) ;
  - Présentation des résultats de la mise à jour de l'Evaluation Nationale des Risques (ANRF).
- Participation à un atelier de sensibilisation organisé par la CNASNU en date du 5 juillet ;
- Réunion du comité permanent LBC-FT en date du 12 janvier 2023 avec la participation de l'ANRF, la CNASNU et l'OMPIC :
  - Planning de la mission : de juin à septembre 2023 (4 mois).

## **Evolutions réglementaires**

- Amendements de la Circulaire du président de l'ACAPS, concernant les points suivants :
  - Etalement sur une période de 3 années consécutives de la constitution de la provision pour risque d'exigibilité (PRE) après autorisation de l'Autorité ;
  - Admission des parts des OPCV en représentation des provisions techniques à hauteur de 30% au lieu de 10% auparavant ;
  - Renforcement des reportings pour les besoins de la stabilité financière ;
  - Exigence du pacte d'actionariat et du rapport de valorisation pour les opérations de prises de contrôle supérieures à 30% ;
  - Reprise au niveau de la circulaire des dispositions relatives aux certifications des CAC déjà instituées par instruction de l'ACAPS.
- Publication de l'instruction de l'ACAPS relative au questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection des assurés.

## **Etudes/Enquêtes RH**

- Avancement de l'étude lancée par la FMA et l'ACAPS sur l'évolution des métiers de l'assurance et sur les besoins du secteur en ressources humaines et en offre de formation
- Finalisation de l'enquête de rémunération par métier lancée par la FMA avec l'accompagnement du cabinet DIORH.

## **4. Formation professionnelle**

- **Année universitaire 2022/2023** : Suivi des formations dispensées en partenariat avec la FMA et respect de nos engagements conventionnels avec les établissements de formation publics et privés.
- **Janvier 2023** : Participation à la réunion Kick-off du Global Money Week 2023, programmé du 20 mars au 2 avril de cette année.

## **5. Coopération Internationale, rencontres et événements professionnels**

- Participation aux 30èmes rencontres du Risk Management de l'AMRAE, du 1 au 3 février 2023
- Participation au GITEX AFRICA tenu du 22 au 24 mai 2023 à Marrakech.
- Participation au Paris Fintech Forum tenu du 30 au 31 mai 2023
- Participation et intervention à la 1ère édition des Etats Généraux des Assurances au Burkina Faso, organisés du 13 au 15 juin 2023 à Ouagadougou ;
- Participation et adhésion au June Member Meeting de la MicronInsurance Network tenu à LUXEMBOURG du 13 au 15 juin 2023.

## **6. Communication :**

- Organisation de la 9ème édition du Rendez-Vous de Casablanca de l'Assurance :
  - Date : 8 & 9 mars 2023 ;
  - Thème : Assurance Automobile Entre Progrès Technologique & Evolution Des Mobilités ;
  - Lieu : Hôtel Hyatt Regency Casablanca ;
  - Format : Présentiel ;
  - Pays à l'honneur : Nigeria.
- Publications diverses sur les différents Réseaux Sociaux officiels de la FMA.

## **7. Actions à venir en 2024**

- Finalisation du Référentiel national des véhicules assurés et démarrage du chantier de dématérialisation des attestations Automobile.
- Définition du futur système de recouvrement des primes d'assurance automobile intégrant une importante composante monétique.
- Organisation de la 10ème édition du Rendez-Vous de Casablanca de l'Assurance.